



Compte-rendu de la CAPA des Adjoints (Adjaenes) du 17 juin 2020

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Approbation du Procès verbal de la CAPA du 27/09/2019.
- 2 – Tableaux d'avancement
- 3 – Titularisations dans le corps des ADJAENES
- 4 – Congés de formation
- 5 – Questions diverses

1 – Approbation du procès verbal de la CAPA du 27/09/2019.

N'appelant aucune observation de la part des commissaires paritaires, le P.V. de la CAPA du 27/09/2019 est approuvé à l'unanimité.

2 – Tableaux d'Avancement :

- Le Grade d'ADJAENES **P1** concerne les ADJOINTS du GRADE ADJ P2C – Echelle C2
525 classés par ancienneté dans le grade > 46 Possibilités en 2020 dont 8 pour l'Université
(pré classées en CPE).
- Le Grade d'ADJAENES **P2** concerne les ADJOINTS du GRADE ADJAENES – Echelle C1
24 classés par ancienneté dans le grade > 7 Possibilités en 2020 dont 1 pour l'Université
(pré classée en CPE).

3 – Titularisations :

- Recrutement concours externe au 01/09/2019 : (9)
 - 9 Propositions = 9 Titularisations
- Recrutement emplois réservés défense au 01/09/2019 : (1)
 - 1 Proposition = 1 Titularisation
- Recrutement BOE au 01/09/2019 : (1)
 - 1 Proposition = 1 Titularisation
- Recrutement PACTE au 01/09/2018 : (1)
 - 1 Proposition = 1 Titularisation

4 – Congés de formation :

Les 5 Demandes présentées reçoivent un avis favorable (2 pour le BOP 141 et 3 pour le BOP 214)

5 – Questions diverses :

Mouvement :

La règle des 3 ans dans le poste est toujours d'actualité, sauf situations particulières, ces dernières faisant l'objet d'un examen particulier notamment lorsqu'elles relèvent de priorités légales.

- Suite à la situation exceptionnelle (COVID 19) et à la réorganisation des services de la DEC sur la voie professionnelle, le service de la DEC 5 est difficilement joignable. La charge de travail au niveau des examens sur la voie professionnelle est laborieuse et complexe aussi bien dans les EPLE que dans les services.
- De plus en plus de problématique : relation entre le service vie scolaire et les secrétariats qui entendent trop souvent : c'est du travail de secrétariat.....ou : nous n'avons pas à faire cela... Par contre, les secrétaires peuvent tout faire.....